



**DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL**  
**HORECA**  
**Réunion du comité de pilotage**  
**16 septembre 2009**  
**Synthèse des décisions prises**

**Liste des participants:**

**Pour l'EFFAT:**

Kerstin Howald  
Pál Kovács  
Christian Juyaux  
Emilio Fagnoli  
Josef Bugeja  
Marco Demurtas

**Pour l'HOTREC:**

Martin Couchman  
Alessandro Nucara  
Jostein Hansen  
István Kovács  
George Schembri  
Isabel Sobrino Maté

**Pour la Commission:**

Elisabeth Aufheimer, DG EMPL, F1 (présidente)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

**2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité de pilotage du DSS tenue le 19 mai 2009**

Le compte rendu est approuvé.

**3. Travail non déclaré/travail illégal**

- Rapport d'EUROFOUND intitulé «Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne»
- État des lieux/étapes suivantes

Il est convenu d'inviter EUROFOUND à la réunion plénière afin qu'elle présente son étude intitulée «Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne». L'EFFAT préparera un projet de document qui sera discuté lors de la prochaine réunion du comité de pilotage en vue de la définition d'une position et d'une déclaration communes sur le travail non déclaré.

**4. Évaluation du dialogue social européen**

- «Consultation des partenaires sociaux en vue d'une évaluation de la mise en œuvre de la communication de la Commission et de la décision du 20 mai 1998» → point de situation de la Commission

M<sup>me</sup> Aufheimer (CE) explique que la publication de la nouvelle communication est reportée probablement jusqu'en février 2010.

## **5. Violence émanant de tiers sur le lieu de travail**

- État des lieux

M<sup>me</sup> Howald (EFFAT) rend compte de la situation actuelle. Les partenaires sociaux des secteurs qui ont décidé de travailler sur cette question ont introduit des projets afin d'examiner plus en profondeur la situation dans les États membres. Une conférence intitulée «Violence émanant de tiers sur le lieu de travail» est programmée les 22 et 23 octobre 2009. Le secteur HORECA y sera convié.

## **6. Comité d'experts sur le détachement des travailleurs, réunion du 24 juin 2009 – point de la situation**

M<sup>me</sup> Sobrino (HOTREC) et M<sup>me</sup> Howald (EFFAT) font un bref compte rendu de la dernière réunion du comité d'experts qui était principalement technique et portait sur des questions telles que le cabotage ou les salaires minimaux. Pour l'EFFAT, il est essentiel de s'assurer que les travailleurs détachés jouissent au minimum des mêmes conditions de travail que les travailleurs du pays d'accueil, telles qu'elles sont fixées dans la législation ou dans les conventions collectives. M. Couchman exprime son accord sur le principe de l'égalité de traitement.

M. Couchman (HOTREC) évoque le travail intérimaire.

Les participants demandent à connaître la position de la Commission quant à une éventuelle révision de la directive. Si tel devait être le cas, l'EFFAT souhaite que la directive établisse de nouvelles dispositions pour une période minimale d'emploi dans le pays d'origine, afin d'éviter que des travailleurs soient embauchés dans des pays à bas salaires et à faible protection sociale dans le seul but de les détacher dans d'autres pays.

En tout état de cause, l'HORECA continuera à participer au comité, même si l'HOTREC se demande dans quelle mesure ce secteur est concerné.

## **7. Crise économique: discussion sur différentes mesures prises au niveau national ou régional, ainsi qu'au niveau des entreprises**

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Un engagement commun en faveur de l'emploi

M. Couchman (HOTREC) évoque la hausse du chômage dans le secteur et soulève la question des conseils sectoriels sur l'emploi et les compétences proposés par la Commission dans sa communication COM(2009) 257, intitulée «Un engagement commun en faveur de l'emploi». Un questionnaire a été adressé aux organisations membres de l'EFFAT et de l'HOTREC. Les résultats de la consultation seront présentés au forum restructurations «Des compétences sectorielles nouvelles pour de nouveaux emplois» qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2009. La principale question à résoudre sera d'identifier le mécanisme approprié.

M<sup>me</sup> Howald (EFFAT) explique que la mise en place de ces conseils sectoriels n'a pas encore été examinée au sein de l'EFFAT, mais que la fédération a toujours demandé la création d'un «observatoire». Un tel instrument serait d'une manière générale très utile. Il devrait opérer en liaison avec le comité du dialogue social sectoriel.

Les secrétariats soumettront la question à l'ECORYS en vue de l'inviter éventuellement à faire un exposé devant le comité de pilotage ou à l'occasion de la réunion plénière.

M<sup>me</sup> Howald (EFFAT) insiste sur la nécessité de recueillir des informations et des exemples positifs sur les démarches entreprises par les partenaires sociaux dans les États membres pour surmonter la crise. M. Couchman (HOTREC) propose de présenter quelques exemples au «Forum européen du tourisme».

Les effets sur l'emploi d'une réduction de la TVA font l'objet d'un débat. M. Juyaux (CFDT-EFFAT) précise que le journal français «Libération» a publié plusieurs articles sur l'«arnaque» que représente la réduction de la TVA en France, vu qu'elle n'apporte rien au niveau de l'emploi et des salaires et que les prix ne baissent pas pour autant. M. Schembri (MHRA-HOTREC) expose les mesures adoptées à Malte: la MHRA a demandé aux restaurateurs de s'engager par écrit à réduire leurs prix pendant 12 mois, en échange de quoi ils reçoivent un autocollant. Le système donne de bons résultats.

En conclusion, M. Couchman (HOTREC) déclare qu'une réduction de la TVA peut avoir des effets positifs si chacun fournit sa part d'effort.

L'HOTREC et l'EFFAT conviennent de continuer à suivre la question. Il sera procédé à une évaluation de chaque État membre lors de la prochaine réunion plénière.

## **8. Évolution de la législation dans le domaine social, point de situation de la Commission**

- Directive sur le temps de travail
- Politique en matière d'immigration
- Problèmes liés à la discrimination
- Équilibre vie professionnelle-vie privée
- Autres

M<sup>me</sup> Aufheimer (CE) fait brièvement le point sur quelques développements récents dans le domaine social. Il n'y aura, sous la Commission actuelle, aucune nouvelle proposition de directive sur le temps de travail.

L'EFFAT et l'HOTREC conviennent de chercher à obtenir de plus amples informations sur le contenu de la directive relative aux travailleurs saisonniers. L'EFFAT se déclare intéressée à être consultée sur la question.

M<sup>me</sup> Aufheimer présente le rapport de la Commission sur l'application de la directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0409:FIN:FR:PDF>

## **9. Évolution dans le secteur du tourisme, point de situation de la Commission**

Reporté à la réunion plénière

## **10. Divers**

Les études détaillées en sont au stade final de rédaction.

Le Forum européen du tourisme se tiendra à Bruxelles le 9 octobre. Martin Couchman et Emilio Fagnoli interviendront à la table ronde du FET sur les relations entre employeurs et salariés et conviendront de se consulter pour préparer leurs interventions.

Les partenaires sociaux de l'industrie de la construction présenteront leur projet relatif à une base de données sur le détachement de travailleurs lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 25 septembre et à laquelle participera M<sup>me</sup> Sobrino (HOTREC).

M<sup>me</sup> Howald (EFFAT) présentera le passeport de qualifications et de compétences du secteur HORECA lors de la réunion du groupe de travail «formation professionnelle» du comité du dialogue social pour l'industrie de la construction qui se tiendra le 2 octobre.

#### **11. Prochaines réunions en 2009**

13 novembre 2009	Comité de pilotage du DSS
1 <sup>er</sup> décembre 2009	Réunion plénière du DSS
21 septembre 2009	Forum de liaison (14h00-17h00)
7 décembre 2009	Forum de liaison (14h00-17h00)